



République et Canton de Neuchâtel

## COMMUNE DE LA TENE

### **Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative à l'incitation à la production d'énergies renouvelables (solaires, thermiques, pompes à chaleur, éoliennes, biomasse, etc.)**

---

#### **Question d'Adriano Crameri**

Afin de diminuer l'indépendance des entreprises électriques et particulièrement pour palier à la diminution de la production nucléaire, au gaz, au charbon, au mazout, etc., toutes les industries, les pouvoirs publics, les privés doivent tout mettre en œuvre pour produire, par des énergies renouvelables, tels que le solaire photovoltaïque et thermique, la biomasse, l'éolien, la pompe à chaleur, etc.

Quelles sont les mesures déjà prises par la commune à cet effet ?

Est-ce que, lors de demande de permis de construire pour des nouveaux immeubles ou en cas de rénovation, le Conseil communal incite les demandeurs à produire autant que possible leur consommation d'électricité, par des énergies renouvelables ?

Le Conseil communal envisage-t-il de soumettre un rapport au Conseil général dans le but d'adhérer à la Société neuchâteloise pour l'exploitation éolienne qui comprend déjà les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers ?

#### **Réponse du Conseil communal**

A ce jour, il n'y pas de mesure concrète prise par la commune en termes d'installations solaires photovoltaïques par exemple, notamment sur ses propres bâtiments. Il n'y a effectivement aucune planification prévue dans ce sens.

Par contre, un projet de chauffage à distance, par le biais d'une chaufferie à bois, avait été mis à l'étude en 2011. Dans le cadre d'un sondage des éventuels besoins en puissance de chauffage par les propriétaires et d'un intérêt de ceux-ci à se connecter à une telle installation, il a été conclu provisoirement que le rapport coût / efficacité n'était pas atteint, en regard du peu d'intérêt manifesté par les propriétaires. Il reste néanmoins qu'une telle installation devrait être remise à l'étude en regard des progrès techniques réalisés depuis.

La question d'une adhésion à la Société neuchâteloise pour l'exploitation éolienne (NeuchEole) n'est à ce jour pas d'actualité, notamment au sein du Conseil communal. Une telle adhésion semblerait néanmoins être intéressante. C'est une question qui devrait faire l'objet de discussions préalables dans la cadre de la commission de l'environnement et du développement durable, et si elle devait être considérée comme pertinente en termes d'intérêt général, elle atterrira vraisemblablement sur le bureau du Conseil général sur la forme d'un rapport du Conseil communal au Conseil général.

Tout ceci devrait toutefois s'inscrire dans le cadre d'une politique communale globale sur l'énergie, dans laquelle seraient prévues des mesures d'utilisation rationnelle et de production de l'énergie, sous toutes ses formes avec ses impacts financiers, donc avec les moyens de financement.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL